

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 juin 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-05-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

Rs.2023-05-196

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2023, avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 4.5 Demande de monsieur Michel Bouchard.**
- 5.3 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par René Rénovation.**
- 8.1 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le nettoyage et inspections des conduites d'égouts sanitaires, unitaires ou pluviales.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-197

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MAI 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 mai 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette

séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mai 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE**

**... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.**

Rs.2023-05-198

### **DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON.**

Attendu que la Coopérative de santé de la MRC d'Acton soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de partenariat, afin de permettre à cette dernière de demeurer active auprès des citoyens;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Coopérative de santé de la MRC d'Acton, à titre de partenariat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.**

### **INVITATION AU COLLOQUE ANNUEL D'ACTION PATRIMOINE – PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGES, CHOISIR LA VOIE DURABLE.**

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour assister au colloque annuel d'Action Patrimoine, Patrimoine bâti et paysages, choisir la voie durable, qui aura lieu le jeudi 19 octobre 2023 à Saint-Camille en Estrie.

**Le conseil en prend acte.**

### **DEMANDE DE PARTENARIAT AU PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE – UNE MUNICIPALITÉ À LA FOIS, UN HECTARE À LA FOIS.**

La Fédération de l'UPA de la Montérégie et le Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire demandent une opportunité de partenariat pour le programme ALUS Montérégie, une initiative innovatrice en agroenvironnement qui répond assurément aux attentes des citoyens en matière d'environnement et d'agriculture et la Fédération demande une offre de partenariat pour un montant de 1 000 \$ par année, pour une durée souhaitée de 5 ans.

**Le conseil en prend acte.**

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR PIERRE BERNARD.**

Dépôt d'une lettre de remerciement de monsieur Pierre Bernard.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-05-199

### **DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL BOUCHARD.**

Attendu que monsieur Bouchard demande à la Ville que la bordure de la rue Daigneault soit nettoyée, afin de prévenir la poussière et le gravier des voisins à terminer leur parcours chez ce dernier;

Attendu que monsieur Bouchard demande à la Ville de soumettre un plan d'action et des solutions afin de garder la ville propre et à l'abri de la pollution du bruit et de l'air;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'étant donné que la rue Daigneault est de la juridiction du MTQ, la Ville d'Acton Vale a communiqué avec ce dernier et a confirmé que les travaux de nettoyage ont débutés le 8 mai dernier et que l'entrepreneur à un délai de 6 semaines pour exécuter les travaux sur le territoire. Toutefois, les employés de la Ville ont néanmoins repassé le balai de rue à cet endroit;

Que la Ville d'Acton Vale entend prendre une entente avec la MTQ afin de pouvoir prendre en charge la rue Daigneault pour les années futures;

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas détourner la circulation des véhicules qui empruntent les routes de Ministère traversant la ville, par la route Tétreault et le 4<sup>e</sup> Rang;

Qu'une copie de la lettre de monsieur Bouchard ainsi que de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au ministère des Transports du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-05-200

### **RÉSOLUTION POUR ANNULER LA RÉSOLUTION 2022-06-230 RELATIVEMENT À L'ACHAT DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC CANIN.**

Attendu que le 6 juin 2022, le Conseil adoptait la résolution 2022-06-230, afin d'autoriser le paiement pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc canin, à Nova Mobilier Environnement Inc;

Attendu que Nova Mobilier Environnement est dans l'impossibilité de livrer la totalité des items commandés;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'annuler la résolution 2022-06-230 concernant la fourniture de mobilier urbain pour le parc canin au montant de 11 300 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-201

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RENÉ RÉNOVATION.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 5 430 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la réfection de la toiture de la Maison des jeunes;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-05-202

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTIONS DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES, UNITAIRES OU PLUVIALES.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le nettoyage et inspections des conduites d'égouts sanitaires, unitaires ou pluviales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.**

À la suite de l'avis donné par la greffière, et publié le 10 mai 2023 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Sylvie Guay, trésorière, dépose les états financiers consolidés ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

Le rapport du vérificateur externe et du rapport financier consolidé est disponible au greffe de la Ville.

**Le conseil prend acte.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 006-2023 RELATIF AU STATIONNEMENT.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 006-2023 relatif au stationnement;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon un projet de règlement intitulé : « Règlement 006-2023 relatif au stationnement », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2023-05-203

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2023;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2023, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service;

D'autoriser le remboursement des requalifications annuelles (MSA et SN), sous réserve que le sauveteur ait été employé de la Ville pour la totalité de la saison pour laquelle s'appliquent les requalifications;

Que des pièces justificatives des coûts devront être soumises.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-204

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Philippe Creignou, informant de sa démission en tant qu'employé des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Philippe Creignou au poste d'employé des Travaux publics. Cette démission est effective à compter du 13 mai 2023;

De remercier M. Creignou pour le bon travail qu'il a effectué comme employé des Travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-205

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA CHARTE DE LA BIENTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS D'ACTON VALE.**

Attendu que le comité de la MADA soumet, pour adoption, la charte de la bienveillance envers les personnes âgées d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'adopter la charte de la bienveillance envers les personnes âgées d'Acton Vale soumis par le comité de la MADA.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-206

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE, SAISON 2023.**

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente pour la saison 2023;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, édition 2023;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, saison 2023, **seulement lorsque les états financiers annuels seront déposés à la Ville.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-05-207

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OFFRE DE SERVICE DE CENTRE IMPACT COLLISION ET AUTORISER LE PAIEMENT.**

Attendu que le camion-échelle, véhicule 457, nécessite des réparations;

Attendu que la Ville ne tient pas à faire la location d'un camion-échelle et qu'aucun camion-échelle n'est disponible pour la durée des réparations;

Attendu qu'Impact Collision a soumis une offre de services;

En conséquence la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'offre de services soumis par Impact Collision;

D'autoriser une dépense de l'ordre de 14 850 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-00-525 pour la réparation du camion-échelle, véhicule 457;

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 410.)**

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage à la suite d'une demande d'un commerçant, afin que soit autorisé un usage commercial de la classe D-3 « atelier de véhicule » sur une partie du lot 2 328 616 situé dans la zone municipale 131;

Attendu que ce commerçant veut offrir un service de fourrière;

Attendu qu'en vertu du règlement de zonage, il n'est autorisé que sur le terrain où est établi un commerce de débosselage ou une fourrière reconnue par résolution du conseil municipal et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) les véhicules ne peuvent être entreposés que pour une période maximale de 60 jours;
- b) il ne doit pas y avoir plus de quatre véhicules à la fois;
- c) ce type d'entreposage n'est autorisé que dans les cours latérales et arrière et l'aire d'entreposage doit être située à une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de propriété;
- d) l'aire d'entreposage doit être entourée d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre. Cependant, dans le cas des fourrières reconnues par résolution du conseil municipal, l'aire d'entreposage peut être entourée d'une clôture en mailles de chaîne. Cette dernière doit avoir une hauteur minimale de 1,8 mètre.

Attendu que la modification du règlement de zonage consiste à étendre l'usage d'atelier d'entretien de véhicule permis dans la zone 410 à une partie du lot 2 328 616 situé dans la zone 131;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, afin d'étendre l'usage d'atelier d'entretien de véhicule permis dans la zone 410 à une partie du lot 2 328 616 situé dans la zone 131;

Que le lot 2 328 621 situé dans la zone 410 soit agrandi d'une largeur approximative de 1.61 mètres et d'une profondeur de 15 mètres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... **VARIA**



## **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Sylvain St-Pierre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande quelle est la suite des procédures, vu l'acceptation de sa demande.</li></ul>
----------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 22.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date